Image not found or type unknown

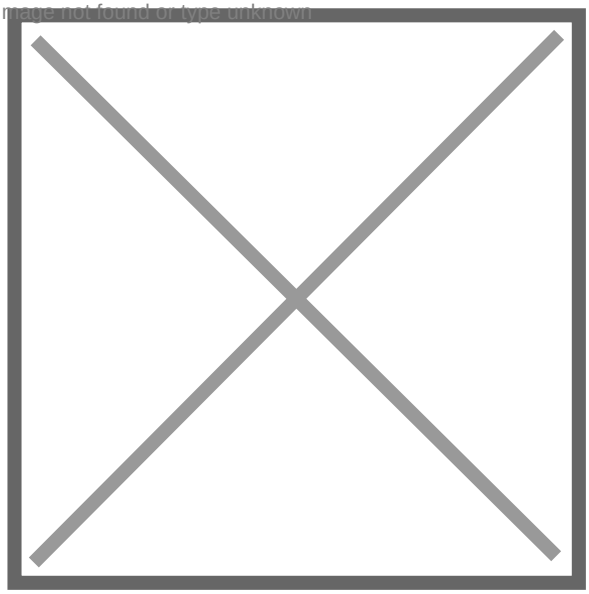

Démission cdi cibtp sans préavis

Par **siloutte**, le **01/05/2019** à **19:53**

Bonjour,
j'ai démissionné de mon entreprise sans effectuer de préavis. En accord avec mon ancien employeur.
Je suis parti sans aucun papier uniquement sa signature sur la copie de ma lettre de démission.
ma question est:
Quel délais a mon ancien employeur pour me fournir mes différentes attestation ?
Quel délais a t'il pour me verser mon dernier salaire ?
Comme j'était a la pro-btp normalement c'est eux qui doivent me verser mes congés ?
Je vous remerci d'avance pour vos réponses

Par **morobar**, le **02/05/2019** à **09:29**

Bonjour,
[citation] En accord avec mon ancien employeur. [/citation]
Cet accord parait douteux, en tout cas sujet à caution.
Puisque vous avez remis votre démission en mains propres, il pouvait, outre en accuser réception, donner son accord sur l'absence de préavis.
EN admettant cet accord, l'usage veut en pratique que la remise documentaire soit effectuée en même temps que le jour de paie habituel dans l'entreprise.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés